

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt à 19 h à la salle Phidèle-Harvey, situé au 20, rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Serge Proulx, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est présent : Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière

Sont absents : M. Martin Côté, maire
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Denis Harvey, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 05. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-09-14-01 concernant une demande de partenariat
 - b) Résolution 2020-09-14-02 concernant un contrat pour des travaux d'électricité
 - c) Résolution 2020-09-14-03 concernant le renouvellement du contrat collectif des employés
8. Affaires nouvelles
9. Varia : - Utilisation de la cuisine
-
10. Période de questions
11. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2020

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 aout 2020 pour un montant de 43 101.14 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-09-14-01 concernant une demande de partenariat

Considérant la demande de services de Chantal Harvey pour son projet intitulé « Lichen » soit le prêt de la salle Phidélem-Harvey à une étape précise du projet pour une durée de 3 semaines de façon sporadique lors des assemblages de papiers soit pour un montant de 2 600\$

Considérant que la population sera alors invitée à participer à la création d'une œuvre éphémère;

Considérant que la municipalité désire participer au rayonnement de ses artistes;

Considérant que la demande n'implique aucun déboursé monétaire;

Considérant que les règles sanitaires en vigueur en regard de la covid-19 seront respectées;

Par conséquent il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz acquiesce à la demande de Chantal Harvey pour son projet « Lichen ».

b) Résolution 2020-09-14-02 concernant un contrat pour des travaux d'électricité

Il est proposé par Luc Bourque appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte la soumission de Basque électrique selon les documents reçus le 9 septembre au montant de 4 295 \$ excluant les taxes applicables pour le matériel et la main d'œuvre nécessaires pour combiner l'entrée de l'épicerie les Choix de Marguerite et la municipalité afin d'y installer un seul interrupteur de transfert.

c) Résolution 2020-09-14-03 concernant le renouvellement du contrat collectif des employés 2021-2024

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le contrat collectif des employés 2021-2023 tel que présenté et qu'il mandate le maire, M. Martin Côté et Myriam Lafleur à le signer.

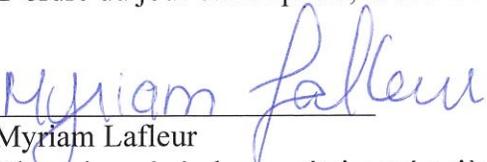
08 Affaires nouvelles

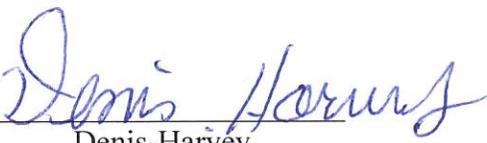
- a) Varia : - Utilisation de la cuisine
-

09. Période de questions

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Denis-Harvey
Maire suppléant¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

